

Accéder au Magistère DJCE

Par **coclea**, le 17/07/2012 à 23:20

Bonjour/Bonsoir,

Je me présente, je suis étudiante, je viens de terminer ma première année de licence bidisciplinaire Droit/LEA.

J'ai souhaité devenir juriste d'entreprise, pour travailler de préférence à l'étranger, et je réfléchis donc aux différentes possibilités d'orientation qui s'offrent à moi.

Malgré toutes mes recherches, je me sens un peu perdue...

J'ai vu sur pas mal de sites que le magistère DJCE se faisait en trois ans.

[s]Voici les quelques questions que je me pose :[/s]

Est-ce réalisable de terminer ma licence actuelle (à la Roche-sur-Yon) et d'aller ensuite dans l'école qui dispense les cours pour ce magistère (à Lyon, Bordeaux, Montpellier)?

Dois-je quitter ma formation en fin de L2 pour faire ma L3 dans ces établissements ?

Si je quitte ma licence actuelle, sera t-elle reconnue à l'avenir ?

Quelle licence vais-je avoir en fin de compte ?

Y-a t-il une continuité à respecter, ce changement sera-t-il dérangeant pour la suite ?

Est-ce possible de rejoindre le Master après ma L3 bi-disciplinaire seulement ?

Si je rejoins l'école directement en Master, cela va t-il me pénaliser ?

Merci d'avance,

Léa.

Par **alex83**, le 18/07/2012 à 15:24

Bonjour,

Je ne sais pas comment ça se passe dans tous les magistères de France mais le recrutement initial se fait en fin de L2.

Donc si vous voulez y entrer il faudra postuler dès la fin de la L2.

Les recrutements en L3 sont beaucoup plus rares et les places réservées à de rares privilégiés.

Actuellement vous allez entrer en L2 donc techniquement vous êtes en DEUG, et vous ferez l'année de licence dans une autre fac, ça ne pose aucun problème.

Si vous allez dans une autre fac, vous aurez une licence de l'autre fac. Vous pourrez toujours mettre sur votre CV que vous avez eu les deux premières années de BI-licence Droit-LEA.

Ce changement sera salvateur si vous êtes prise dans une formation Mag/DJCE qui ont très bonne réputation et disposent d'un réseau important.

Si vous rejoignez la formation en Master, alors vous postulerez en DJCE et non en magistère.

Pénaliser non, mais vous ne serez pas avantagée non plus.

Par **Yn**, le **18/07/2012** à **16:45**

Je suis d'accord avec *alex83*, au-delà de la formation que tu vas suivre, évidemment juridique et orientée vers le droit des affaires, c'est surtout tes résultats (mentions obligatoires) et la qualité et variété des stages que tu vas faire à partir de la L3.

Note que la sélection se fait particulièrement sur les notes obtenues en L3 et M1.

N'hésite pas si tu as des questions.

Par **coclea**, le **18/07/2012** à **19:33**

Bonjour à vous deux,

Tout d'abord merci pour vos réponses, si j'ai bien compris, j'ai donc un choix à faire en fin de L2 (enfin un peu avant).

Et il faut que je prenne en compte tout les facteurs qui me permettront de réussir au mieux mon cursus.

Merci beaucoup en tout cas,

Léa.